



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 12/2018

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 28 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27 MARS 2018

Affiché le : 27 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 15 Mars 2018.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, MALBEC, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, MARQUIER, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GARBIN, JOUET.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	Mme LIAN
M. ANDUZE	à	Mme GONZALEZ
Mme FIEVRE	à	M. RIGAUD
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. FERTE J.	à	Mme JOUET
M. DELON	à	Mme GARBIN

ABSENT EXCUSÉ : M. MARTIN.

SECRETARE : Mme LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à concours

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agent a obtenu le concours de Rédacteur, qu'un agent a obtenu le concours de Rédacteur principal de 2^{ème} classe et, qu'un autre agent a obtenu le concours d'Animateur principal de 2^{ème} classe.

Madame le Maire propose de créer les postes correspondants comme suit :

NB	POSTE	HORAIRE
1	Rédacteur	TC
1	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	TC
1	Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 22 mars 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 mars 2018

Le Maire,



Lysiane MAUREL

